202234

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	8
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation : 03 août 2022

Date d'affichage : 04 août 2022

Objet
Travaux d'aménagement piétonnier village
Demande amendes de police

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 août 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE
19 AOUT 2022
SAINT-GAUDENS

Étaient présents :
Mmes ARIES Fabienne, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André
Absent : VALLE Anthony
Absents avec procuration : BOLEA Maryse donne procuration à STRADERE Michèle, MAURETTE Bernard donne procuration à BALLARIN Jacques

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de sécurité vont être réalisés sur plusieurs portions du village et principalement sur la Grand Rue Saint-Michel, Avenue du Château, Chemin de Pradaoux, jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Tuilerie, de la Route de Luscan et la Route du Lac, ainsi que sur la route de la Hountarrède.
La zone sera limitée à 30km/h et des chemins piétonniers seront tracés.

Ces travaux seront réalisés grâce aux amendes de police de l'année 2022.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et accepte la demande d'amendes de police.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture.

Fait à Barbazan, le 12 août 2022

Le Maire,

MAIRIE DE BARBAZAN 31310 HAUTE-GARONNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos imprimés sont produits par l'adresseur imprimeur adhérent IMPRIMVERT